

INTERCOM BALLEROY LE MOLAY LITTRY

Service Public d'Assainissement Non Collectif

DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NOUVELLE OU RÉHABILITÉE

La construction ou la transformation d'une maison d'habitation individuelle non raccordée à un réseau collectif nécessite la réalisation d'un Assainissement Non collectif (ANC).

La conception, l'implantation et l'exécution des travaux doit être obligatoirement contrôlée par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 modifiée par celle du 30 décembre 2006 et à l'arrêté du 06 mai 1996.

DEMARCHE A SUIVRE PAR L'USAGER

